

L'UE et le Maroc signent un partenariat pour gérer la migration et la mobilité

La relation entre le Maroc et l'UE va s'étendre au domaine de la migration et de la mobilité des personnes grâce à la signature du Partenariat de mobilité UE-Maroc par la Commissaire européenne pour les affaires intérieures, Mme Cecilia Malmström, le Ministre marocain des Affaires étrangères et de la coopération, M. Saad dine El Otmani, et les Ministres chargés de la migration des neuf Etats membres de l'UE participants à ce partenariat: Belgique, Allemagne, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Portugal, Suède et Royaume-Uni.

« Je me réjouis que le Maroc, soit le tout premier pays du pourtour méditerranéen avec qui l'UE s'engage dans un tel partenariat. Entamer une coopération structurelle dans le domaine de la migration marque un tournant dans nos relations avec le Maroc. Nous faisons aujourd'hui un grand pas en avant

et j'espère que d'autres pays partenaires vont bientôt suivre », a indiqué Cecilia Malmström, la Commissaire européenne chargée des Affaires intérieures, en marge du Conseil Justice et Affaires intérieures à Luxembourg.

Le partenariat de mobilité UE-Maroc fixe un ensemble d'objectifs politiques et prévoit des initiatives à mettre en place pour garantir une bonne gestion de la circulation des personnes. Parmi ces initiatives, l'UE et le Maroc vont entamer des négociations sur un accord pour faciliter les procédures d'octroi des visas pour certaines catégories de personnes, notamment les étudiants, les chercheurs et les hommes et femmes d'affaires et reprendront les négociations sur un accord de réadmission des migrants irréguliers.

Le Partenariat vise ainsi à mieux informer les citoyens marocains possédant les qualifications requises sur les offres d'emploi, d'étude et de formation disponibles dans l'UE ainsi qu'à faciliter la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles et universitaires. Le Partenariat vise aussi à soutenir une meilleure intégration des ressortissants marocains séjournant régulièrement dans l'UE.

En matière de migration irrégulière, l'UE et le Maroc vont coopérer pour mieux lutter contre les réseaux de trafic de migrants et

de traite d'êtres humains et assister les victimes. Ils travailleront de manière étroite pour assister le Maroc à mettre en place un système national d'asile et de protection internationale.

La Déclaration Politique signée est un document qui présente les objectifs du Partenariat et qui reprend les priorités des deux parties. Elle est accompagnée d'une annexe qui liste les initiatives concrètes qui seront mises en œuvres pour réaliser ce partenariat.

Background et chiffres clés

- Le Maroc et l'UE ont initié un Dialogue sur la migration, la mobilité et la sécurité en octobre 2011. Les négociations sur la Déclaration politique du Partenariat pour la mobilité entre l'UE et le Maroc ont été finalisées lors de la visite du Président de la Commission européenne, Jose Manuel Barroso et de la Commissaire Malmström au Maroc le 1er mars 2013.

Le partenariat pour la mobilité avec le Maroc est le cinquième du genre. Il vient s'ajouter à ceux conclus avec la République de Moldavie et le Cap-Vert en 2008, avec la Géorgie en 2009 et avec l'Arménie en 2011.

Des négociations visant à la conclusion d'un tel partenariat ont aussi été engagées avec l'Azerbaïdjan, et des dialogues sont en cours avec d'autres partenaires

méridionaux (Tunisie et Jordanie). Les partenariats pour la mobilité constituent un cadre flexible, juridiquement non contraignant, pour la bonne gestion de la circulation des personnes entre l'UE et un pays tiers. Ils visent, grâce au dialogue et à une coopération concrète, à une gestion commune et responsable des flux migratoires dans l'intérêt de l'Union, de ses partenaires et des migrants eux-mêmes. Ils s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche globale des migrations développée par l'UE au cours de ces dernières années (IP/11/1369 et MEMO/11/800).

- En 2012, 322 094 visas Schengen ont été délivrés par des consulats des Etats Schengen au Maroc. Le Maroc est le 7ème pays dans le monde où le plus grand nombre de visas Schengen est délivré.

L'Europe est de très loin la destination principale des Marocains résidant à l'étranger. En effet selon un rapport de la Fondation européenne pour la formation, en 2011, sur près de 3.5 millions de Marocains résidant à l'étranger (3 473 209 personnes), environ 2.9 millions de personnes (84%) vivent en Europe. Au total, 58,6% des migrants marocains sont des hommes et 41,4% des femmes.

Selon Eurostat, le nombre de permis de séjour délivré à des Marocains en Europe s'élevait à 119 728 en 2011.

